

Préavis municipal n° 30 relatif à la demande de crédit d'investissement pour le bouclage du réseau d'eau potable et la réfection de la Rue de l'Etraz.

Approbation du projet routier communal du giratoire de la Ballastière.

Date proposée pour la séance de la commission :

Mardi 13 septembre à 18h30

Bâtiment du Montoly, salle Mont-Blanc, 2^e étage

Municipale responsable : Mme Christelle Giraud-Nydegger

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

PRÉAMBULE

Comme le suggère le titre du présent document, deux parties distinctes sont ici présentées afin d'obtenir, d'une part, les crédits de construction pour le bouclage du réseau d'eau potable à la Rue de l'Etraz et pour la réfection de la chaussée d'une partie de la Rue de l'Etraz, et d'autre part, la seule approbation du projet routier pour la réalisation du giratoire de la Ballastière.

La première partie provient de l'opportunité de réaliser une mesure inscrite de longue date dans le plan directeur de distribution de l'eau (PDDE) datant de 2001. Ces travaux sont nécessaires à la sécurité d'exploitation et à l'amélioration des conditions hydrauliques locales. Il s'agit aussi de saisir l'opportunité de réfectionner la chaussée d'une partie de la Rue de l'Etraz. Effectivement, le plan quinquenal de l'entretien du réseau routier (2022-2027), en cours de finalisation, signale trois mesures de réfection qu'il est opportun de concilier avec la réalisation du giratoire.

Pour la seconde partie, rappelons que suite à l'inauguration de la déchèterie et son ouverture en date du 17 juin courant, la parcelle n° 427 de l'ancien site, propriété de la Commune de Gland, va être libérée. Cette dernière est mise à disposition de la maison Ronchi Immobilier SA conformément à la décision du Législatif au moyen d'un droit distinct et permanent (DDP)¹. Le but est de permettre d'y relocaliser les opérations de concassage du site de la Ballastière qui se situent actuellement au nord-est de la parcelle, trop proches des zones d'habitation. Cette réorganisation a également pour effet la suppression du chemin sans nom constitué du DP 100, reliant la Route de Nyon et la Rue de l'Etraz, servant à ce jour à desservir l'ancienne déchèterie.

Avec la suppression de ce chemin, l'intégralité du trafic en direction de la zone industrielle de la Ballastière depuis la Route de Nyon doit s'effectuer dorénavant par le carrefour existant Rue de l'Etraz – Pont Farbel – Route de Nyon situé à l'extrémité ouest de la parcelle n° 427. La Municipalité, en discussion avec les différents partenaires, a souhaité repenser ce carrefour par l'aménagement d'un giratoire afin d'améliorer et sécuriser l'accès à la zone industrielle de la Ballastière. Elle offre ainsi une alternative attractive permettant d'éviter un report du trafic sur l'Avenue du Mont-Blanc et le Chemin de la Combe pour desservir ladite zone.

SITUATION ACTUELLE

Le carrefour Rue de l'Etraz – Route de Pont Farbel – Route de Nyon est composé d'un carrefour à 3 branches qui a été réfectionné il y a quelques années. Il offre un débouché de la Route de Nyon de manière perpendiculaire à l'axe Etraz-Pont Farbel, avec des rayons de raccordement de l'ordre de 8.00 m sur chaque branche et un îlot semi franchissable sur la branche Route de Nyon. Ceci permet l'intégralité des girations pour les différents véhicules, notamment les véhicules lourds. Par sa situation hors localité, il est toujours difficile de s'insérer en sortant de la Route de Nyon au vu des vitesses importantes (80 km/h) sur l'axe Etraz-Pont Farbel. De même, les mouvements de "tourner à gauche" sont peu sécurisants pour les véhicules en provenance de la Rue de l'Etraz et souhaitant obliquer sur la Route de Nyon, notamment pour accéder à la nouvelle déchèterie. Ce qui, par la fermeture du DP 100, risque d'entraîner un report de circulation sur le secteur de la zone 20 de la gare de Gland ou l'Avenue du Mont-Blanc et l'Avenue de la Combe.

Au niveau de la mobilité douce, à ce jour le trottoir côté Jura de la Route de Nyon se termine au droit du Sentier des Toblerones avec une traversée à l'extrémité de la Route de Nyon. Il n'y a pas d'autres aménagements pour les piétons et vélos dans le secteur. Signalons aussi que l'axe Rue de l'Etraz – Pont Farbel est un itinéraire suisse

¹ [Préavis municipal n° 72/2020](#) "Agrandissement et relocalisation de la déchèterie ainsi que la constitution d'un droit de superficie sur la parcelle n° 427"

mobile à vélo. L'axe Route de Nyon – Route de Pont Farbel est à l'inventaire de chemin pédestre et fait partie de la Via Jacobi. La Route de Pont Farbel, au sud-est du carrefour, est traversée par le Sentier des Toblerones.

La réalisation de ce giratoire fait partie de la réflexion globale de la relocalisation des activités de la « Ballastière » et du PPA la Combaz. La fermeture de l'ancien site permet le déplacement de l'activité de concassage, aujourd'hui présent sur la parcelle n° 442, sur la parcelle n° 427. Les nuisances liées au bruit et aux poussières générées par cette activité pourraient être ainsi éloignées, en particulier des habitations se situant à la Rue de la Paix, mais également des nouvelles habitations du quartier "La Combaz".

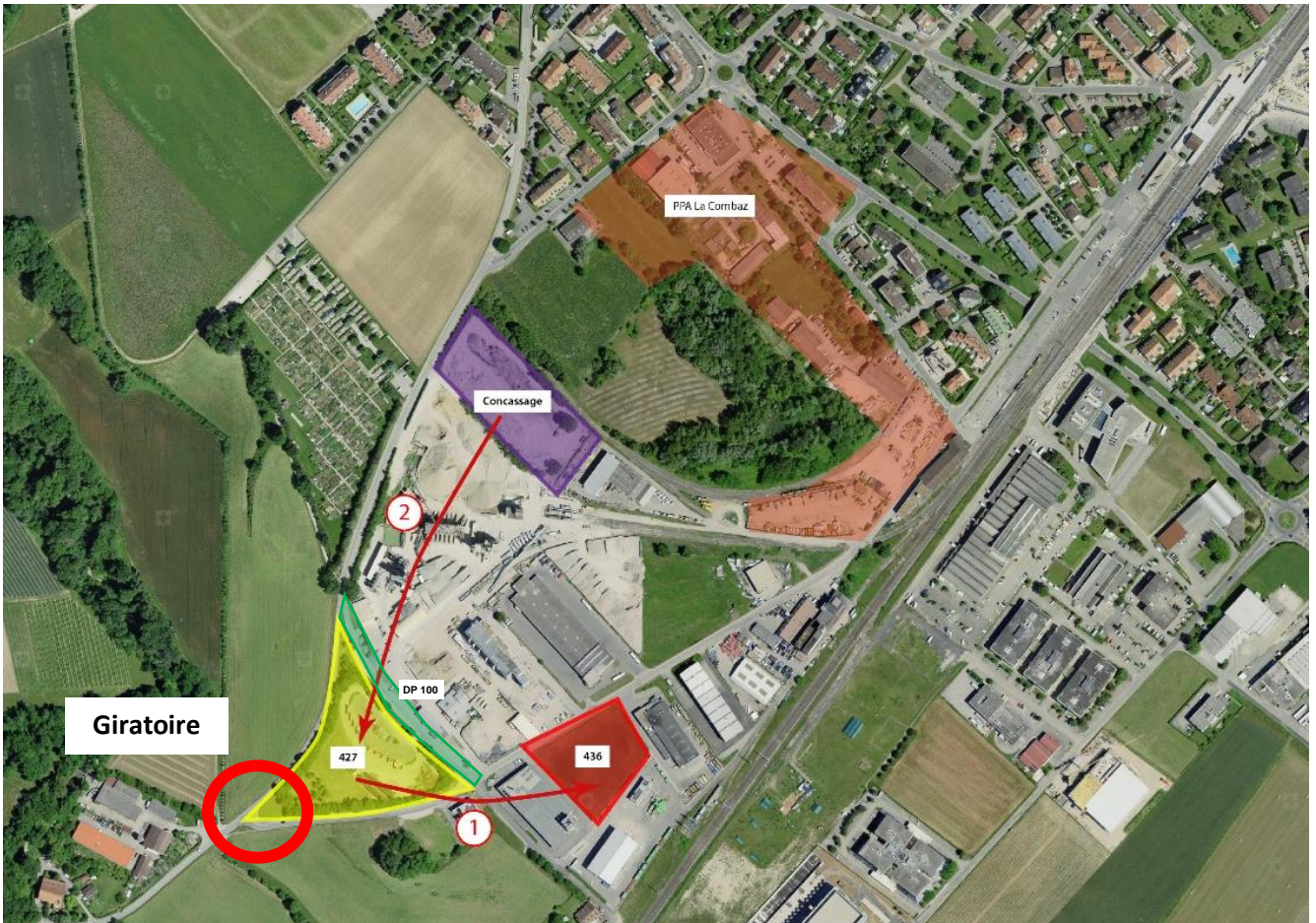


Figure 1 : Relocalisation des activités de la zone de la « Ballastière »

DESCRIPTIF DU PROJET

D'un point de vue routier, le projet offre une « porte d'entrée » ouest à la Ville permettant de clarifier aux automobilistes le périmètre urbain du territoire glandois. De facto, ce nouveau carrefour fait office de modérateur de vitesse et améliore la sécurité routière par une fluidité accrue de l'ensemble des mouvements dans ce nœud routier. Les caractéristiques techniques et les dimensions du giratoire ont été fixées afin d'éviter des emprises sur les terres agricoles et les surfaces d'assolement situées côté Jura de la Route de l'Etraz et côté lac de la Route de Nyon. Il concentre les emprises nécessaires sur la parcelle n° 427, propriété de la Commune de Gland, actuellement colloquée en zone industrielle.

D'un point de vue des réseaux souterrains, la suppression du DP 100 implique le remplacement des conduites se situant sur ce linéaire par leur déplacement entre le DP 100 et le giratoire. Ce premier tronçon faisant partie également de la convention du DDP, ce renouvellement est à la charge de l'entreprise. Par conséquent, pour le réseau d'eau, il convient pour la Commune de réaliser un maillage complémentaire allant jusqu'à la Rue de la Paix. Il permet ainsi de sécuriser l'alimentation de Pont-Farbel et le secteur de la Ballastière.

1. Aménagements routiers

Le giratoire possède un diamètre total de 26m extérieur, offrant un anneau de circulation d'une largeur de 4.80 m, une zone semi franchissable de 3.00m et un îlot infranchissable de 10.40m de diamètre. Le centre du giratoire est placé au centre du triangle formé par les trois axes routiers. Il ne peut être placé à l'axe de la Route Etraz-Pont Farbel en raison des emprises importantes que cela impliquerait sur la zone agricole et sur la SDA.

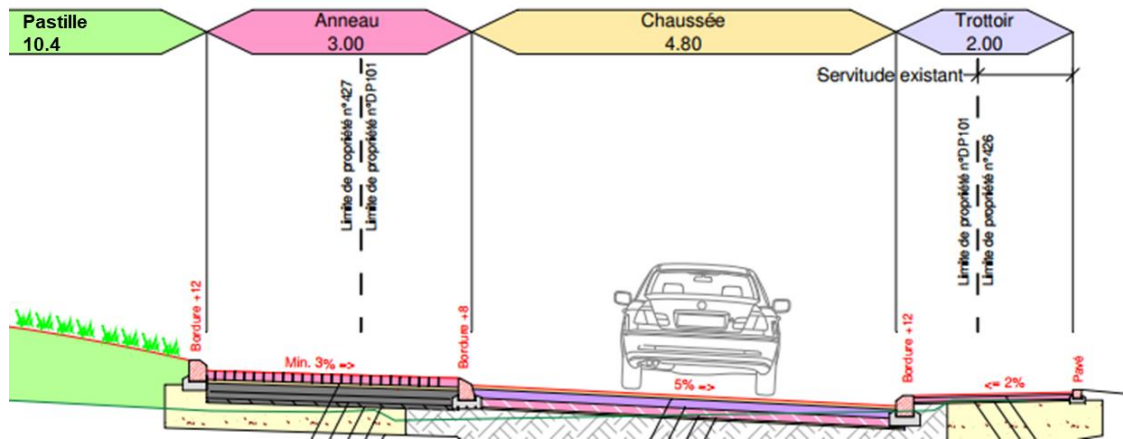


Figure 2 : coupe type des aménagements routiers

La branche ouest (Pont Farbel) est dirigée depuis le passage du Sentier des Toblerones sur le centre du nouveau giratoire. Elle offre une voie d'insertion d'une largeur de 4.00m séparée de la voie de sortie d'une largeur de 4.50m par un îlot semi franchissable. Ce dernier est réalisé de manière minérale en pavés granit et d'une hauteur max de 8cm pour permettre, le cas échéant, le balayage pour le passage de véhicules plus importants. Cette branche d'îlot se voit munie d'une aide à la traversée protégée par un îlot séparateur, permettant la mise en place des conditions favorables à la traversée des piétons, ceci sur le tracé du Sentier des Toblerones qui croise cette branche dans le sens nord-sud. L'aide à la traversée permet également de desservir la zone d'habitations de Pont Farbel.

La branche nord-est, Rue de l'Etraz, est également modifiée dans la partie finale de sa géométrie pour être ramenée sur le centre du nouveau giratoire et éviter ainsi des trajectoires trop directes en sortie de la ville. La voie d'entrée, d'une largeur de 4.00m, est également séparée de la voie de sortie, de 4.50m, par un îlot semi franchissable. Ce dernier est aussi réalisé de manière minérale et surélevé au maximum de 8 cm. Là également pour ne pas entraver, le cas échéant, les mouvements de véhicules plus importants.

La branche est, Route de Nyon, est également modifiée sur sa partie terminale pour être ramenée sur le centre du giratoire. Les dimensions des voies d'insertion et de sortie sont les mêmes que sur les deux autres branches. L'îlot séparateur, réalisé selon les mêmes prescriptions que les deux branches précédentes, est également coupé pour permettre l'aménagement d'une zone de refuge pour les piétons. Ce dernier abrite la traversée piétonne déjà existante à l'extrémité de la Route de Nyon.

L'éclairage public existant, qui s'interrompt aujourd'hui à l'extrémité de la Route de Nyon, est prolongé pour permettre l'éclairage du giratoire et des aides à la traversée. La récolte des eaux claires est réalisée par une réorganisation du système de collecte des eaux de surface qui continuent d'être dirigées dans le collecteur des eaux claires existant situé le long de la Route de Nyon.

Pour la Ville de Gland, il s'agit à nouveau de saisir l'opportunité de réfectionner la chaussée d'une partie de la Rue de l'Etraz. Effectivement, le plan quinquenal de l'entretien du réseau routier (2022-2027), en cours de finalisation, signale trois mesures de réfection qu'il est opportun de concilier avec la réalisation du giratoire. La présence de fissures profondes de 3 à 4 cm sur la route et le trottoir passablement dégradé nécessite un fraisage de toute la chaussée sur environ 360 m depuis le carrefour Rue de la Paix-Rue de l'Etraz jusqu'à l'intersection avec le DP 100. La chaussée à la sortie du giratoire en direction de la Route de Nyon est également remise en

état sur 20m. Enfin le carrefour En Vertelin avec la Route de Nyon est réfectionné pour répondre à la forte dégradation de la chaussée. L'ensemble de ces mesures s'insèrent parfaitement dans le cadre des travaux prévu pour le giratoire et le bouclage du réseau d'eau sous pression décrit dans un chapitre suivant.

2. Mobilité douce

Le trottoir existant le long de la Route de Nyon est maintenu. Il est toutefois adapté à la géométrie du nouveau bord de route. Là où le trottoir est réaménagé, ce dernier est porté à une largeur de 2.00m afin de correspondre aux nouvelles directives VSS. Un bout de cheminement piétonnier est aménagé, côté Jura, entre la zone d'attente de la nouvelle aide à la traversée et le sentier des Toblerones. Cette aménagement permet également le raccordement des zones d'habitation de Pont Farbel au réseau piétonnier. Signalons que l'emprise sur la parcelle n° 426, pour le trottoir, se fait dans l'emprise du trottoir déjà existant, au bénéfice d'une servitude de passage public à pied inscrite au Registre foncier.

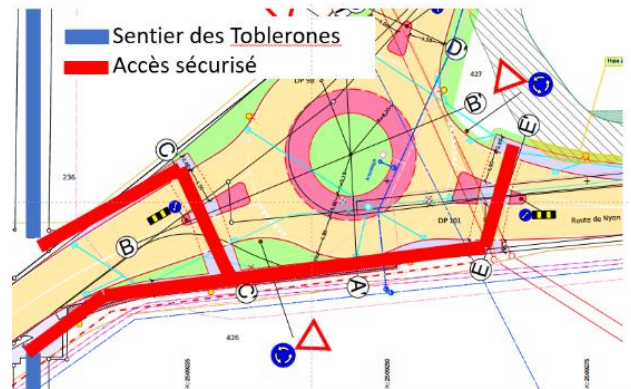


Figure 3 : Cheminement piéton pour accéder à Pont Farbel ou au Sentier des Toblerones

Le giratoire doit permettre de modérer le trafic en obligeant les usagers à ralentir. Il n'y a pas d'aménagement particulier prévu pour les cycles. En effet, les trois routes sont pour l'heure dépourvues d'aménagement de ce type. De plus, le franchissement d'un giratoire se fait généralement en réinsérant les vélos à une vingtaine de mètres avant les branches. Il est estimé qu'il n'y a donc pas de mesure particulière à prendre sur l'aménagement propre de ce giratoire. De plus, le trafic des cycles sur l'axes Prangins-Gland devra être amélioré dans le cadre de la mesure 31.12 du Plan d'agglomération régional. Cette mesure prévoit en effet un axe de mobilité mixte piétons-vélos sur un itinéraire attractif et sécurisé à l'écart de réseau routier principal.

3. Réseau d'eau sous pression

Le projet prévoit également la réalisation d'un bouclage par la mise en place d'une nouvelle conduite d'eau sous pression et de défense-incendie sur un tronçon de 570m, le long de la Rue de l'Etraz. Il permet la liaison de conduite existante située sur la Route de Nyon, au droit du nouveau giratoire, et le réseau existant situé au carrefour Rue de l'Etraz/Rue de la Paix. Cette dernière est prévue conformément au Plan de distribution des eaux (PDDE) en PE 250/204.6 PN 16. La conduite est réalisée côté sud dans la banquette le long de la route, étant ainsi située du côté des zones constructibles. Une nouvelle borne hydrante pour la lutte contre les incendies est prévue d'être ajoutée au droit du parking du cimetière. L'alimentation de cette dernière sera également reprise sur la nouvelle conduite. Une seconde borne hydrante est également prévue à l'angle nord-est de la parcelle n° 427.

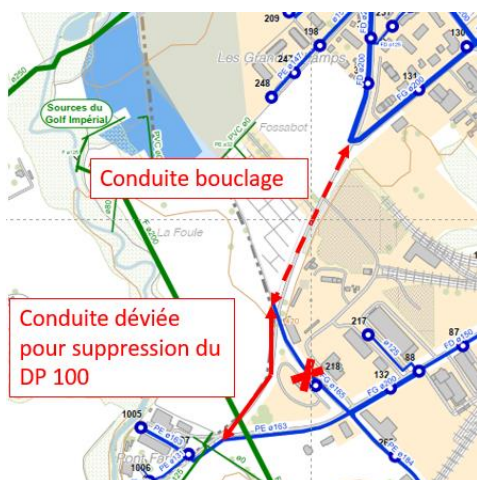


Figure 4 : bouclage du réseau ESP avec déviation de la conduite supprimée sur le DP 100 et prolongement jusqu'à la Rue de la Paix

La réalisation de cette conduite permet la mise en place d'un bouclage jusqu'à alors inexistant, prévu au PDDE, et permet dans un second temps la suppression de la conduite d'eau sous pression existante passant dans l'emprise du DP 100 qui est supprimé. Ce projet fait l'objet d'une demande d'autorisation et légalisation par l'intermédiaire de l'OFCO, selon une procédure loi sur les eaux (LEaux).

4. Autres services

Ce projet intègre et mentionne la réalisation de cinq nouveaux tubes PE 120/132 et d'un tube 60/72 pour la SEIC venant rejoindre une chambre existante située dans le trottoir actuel en bordure de la parcelle n° 426. Ces tubes sont mentionnés à titre indicatif et font l'objet d'une propre procédure ESTI menée directement par la SEIC.

5. Emprises

La totalité des emprises nécessaires à la réalisation de ce projet se fait sur la parcelle n° 427, propriété de la Commune de Gland, actuellement colloquée en zone industrielle de type A. Cette emprise est réalisée sous la forme d'une expropriation à l'amiable afin que l'entier de la partie route et trottoir soit versé au domaine public. Cet élément est soumis à l'enquête publique conjointement au présent projet.

La zone de verdure qui entoure la parcelle n° 427 est maintenue et adaptée à la nouvelle géométrie. Cet élément est pris en compte dans la convention du DDP.

Cette emprise intègre également les besoins pour le passage au domaine public du trottoir déjà existant, situé côté nord de la Route de Nyon, actuellement réalisé sur la parcelle au chapitre privé de la Commune de Gland.

Comme déjà mentionné, l'emprise sur la parcelle n° 426, par le trottoir, est déjà existante et correspond à la situation actuelle, réglée sous la forme d'une servitude de passage public à pied déjà existante.

PROGRAMME DE LÉGISLATURE

Ce projet fait suite à l'ouverture de la nouvelle déchèterie de l'axe 2 "dessinons ensemble notre ville", il permettra d'améliorer le confort et l'attractivité du quartier de la Combaz suite à la relocalisation de certaines activités de la « Ballastière ».

PROCÉDURES

Le projet d'aménagement du giratoire de la Ballastière au carrefour Rue de l'Etraz, Route de Nyon, Route de Pont-Farbel et emprise nécessaire à la réalisation des travaux a été soumis à l'examen préalable auprès des Services cantonaux en octobre 2021. Il a reçu un préavis positif en date du 31 janvier 2022. Ce projet a ensuite été soumis à l'enquête publique conformément à la Loi sur les routes (LRou) du 10 décembre 1991, de la loi sur l'expropriation du 25 novembre 1974 et de la loi sur la distribution de l'eau du 30 novembre 1964 (LDE), ceci entre le 26 avril et le 27 mai 2022 inclusivement. A son issue une opposition a été enregistrée. Une séance de conciliation s'est tenue avec l'opposant sans trouver de consensus. Par conséquent, l'opposition est annexée au présent document et la réponse y relative fait l'objet d'un prochain chapitre.

Afin de se conformer à l'art. 13 de la Loi sur les routes (LRou) et à l'art. 57 de la Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC), le projet mis à l'enquête doit encore être adopté par le Conseil communal de Gland par le biais du présent préavis. Après adoption par le Conseil communal du projet, ces différents éléments seront transmis au Service des routes du Canton qui procèdera à l'adoption finale du projet qui fera l'objet d'une parution dans la FAO. De même, la procédure d'expropriation pourra aller de l'avant.

PROPOSITION DE RÉPONSES AUX OPPOSITIONS

La Municipalité propose de lever l'opposition comme suit :

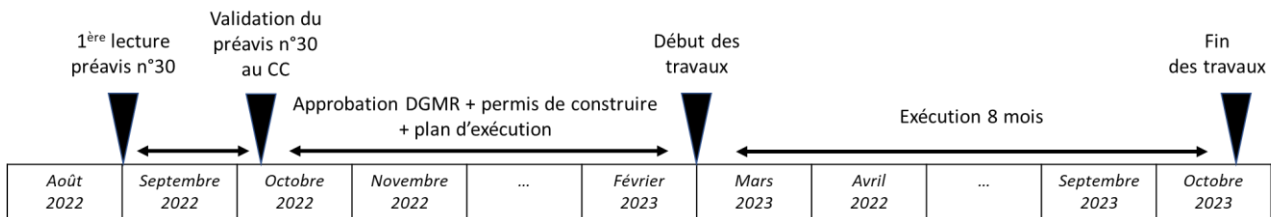
Le giratoire doit permettre de modérer le trafic en obligeant les usagers à ralentir. Il n'y a pas d'aménagement particulier prévu pour les cycles dans le projet. En effet, les trois routes sont pour l'heure dépourvues d'aménagement de ce type à l'approche du giratoire. De plus, le franchissement d'un giratoire se fait

généralement en réinsérant les vélos à une vingtaine de mètres avant les branches conformément à la norme VSS SN 640 252 « Carrefour : gestion des cycles ».

La Ville de Gland privilégie le transfert des cycles sur le futur itinéraire de la liaison Gland - Prangins dont l'étude est en cours et la réalisation planifiée dans le cadre de la législature en cours. Cette liaison permettra aux cyclotouristes d'éviter le passage Pont Farbel sur une voie propre en toute sécurité.

PLANNING

Suite à la validation du préavis, il conviendra de prévoir un délai de 4 mois afin d'obtenir la validation finale du canton et procéder à l'ouverture du chantier. La construction s'échelonne sur une durée de 8 mois environ. La priorité sera de réaliser le giratoire puis d'enchaîner avec le bouclage du réseau d'eau sous pression et les réfections prévues pour l'entretien du réseau routier.



COÛTS DES TRAVAUX

Le financement des différents travaux et aménagements relatifs au giratoire mentionnés dans ce projet, que ce soit l'aménagement du giratoire et de ses abords, la prolongation de l'éclairage public le long de la Route de Nyon et pour le giratoire, une partie de la conduite d'eau sous pression et la déviation des tubes de la SEIC, sont financés intégralement par la Société Ronchi Immobilier SA dans le cadre de la convention de mise à disposition du DDP.

Le Conseil communal doit se prononcer sur une demande de financement pour les travaux de bouclage du réseau d'eau sous pression (340m) et les travaux de génie civil relatif à l'entretien du réseau routier dans le secteur. Les coûts se basent sur une enveloppe financière globale fournie par Ronchi Immobilier et sont donc estimés. Les travaux feront office d'un appel d'offres et le budget à prévoir peut se résumer de la manière suivante :

Travaux de génie civil entretien des routes	160'000.00
Travaux de génie civil eau sous pression	290'000.00
Travaux d'appareillage eau sous pression	120'000.00
Eclairage public	35'000.00
Marquage et signalisation	10'000.00
Honoraires étude et direction des travaux	30'000.00
Travaux géométriques, abornement, mise à jour	30'000.00
Arborisation et végétalisation	35'000.00
Divers et imprévus (env. 5%)	35'000.00
Montant total HT	745'000.00
T.V.A. 7.7 % arrondi à	57'365.00
Montant total TTC	802'365.00

Le tableau ci-dessous illustre la répartition des coûts du projet entre le secteur comptable 810 "Eau", pour lequel la TVA est récupérable et les autres postes de dépenses, pour lesquels la TVA n'est pas récupérable.

Secteur comptable Types de coûts	Eau (810)	Autres	Total
Coûts spécifiques issus des travaux de GC	290 000.-	160 000.-	450 000.-
Coûts spécifiques hors GC (1)	120 000.-	80 000.-	200 000.-
Total intermédiaire (HT)	410 000.-	240 000.-	650 000.-
Répartition par secteurs comptables	63%	37%	100%
Autres coûts, à répartir (2)	59 923.-	35 077.-	95 000.-
Total (HT)	469 923.-	275 077.-	745 000.-
TVA 7.7 %	36 184.-	21 181.-	57 365.-
Total (TTC)	506 107.-	296 258.-	802 365.-
TVA	récupérable	non récupérable	
Total après récup. IP TVA	469 923.-	296 258.-	766 181.-

(1) Coûts issus de postes hors GC à affecter intégralement à des secteurs spécifiques : "Travaux d'appareillage eau sous pression" (Eau), "Marquage et signalisation" (Autres), "Arborisation et végétalisation" (Autres), "Eclairage public"(Autres)

(2) Coûts issus de postes hors GC à répartir parmi tous les secteurs : "Honoraires", "Divers et imprévus", "Travaux géométriques, abornement, mise à jour"

Le préavis ne tient pas compte des subventions possibles (l'ECA contribue aux frais d'étude et aux travaux sur le réseau d'eau potable à hauteur de 10 à 25%). La demande de subvention sera effectuée lors du projet définitif et le subventionnement aura lieu une fois les travaux exécutés.

FINANCEMENT

S'agissant de travaux relatifs au secteur 810 "Eau" assujetti à la TVA, l'impôt préalable grevant les investissements pourra être entièrement récupéré après transmission des décomptes TVA à l'Administration fédérale des contributions, division principale TVA. L'impôt préalable à récupérer sera assuré temporairement par les disponibilités de la bourse communale. Le montant net à financer sera donc de CHF 766'181.-.

La Municipalité sollicite conjointement à la présente demande de crédit l'autorisation de contracter un emprunt de CHF 766'181.- aux conditions les plus favorables. Ce montant représente la différence entre le montant total du préavis de CHF 802'365.- et la TVA à récupérer de CHF 36'184.-.

Sur la base d'un taux d'intérêt de 2.0%, les charges financières s'élèveront la première année à CHF 15'324.-.

Le tableau récapitulatif relatif à la situation financière de la Commune, joint en annexe, permet de vérifier que cet emprunt respecte la limite du plafond d'endettement ratifiée par le Conseil communal.

AMORTISSEMENT

Le montant utilisé pour les travaux de génie civil, les travaux d'appareillage de l'eau sous pression, les honoraires et travaux géométriques ainsi que les divers et imprévus de CHF 680'021.- (coûts de CHF 716'205.- moins TVA récupérable de CHF 36'184.-) sera amorti sur une période de trente ans conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes.

Le montant utilisé pour les autres postes de dépenses, à savoir l'éclairage public, le marquage et signalisation, l'arborisation et la végétalisation de CHF 86'160.- TTC sera amorti sur une période de dix ans conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes.

La charge d'amortissement sera de CHF 31'283.- pour une année complète.

Par ailleurs, la Municipalité propose d'amortir les coûts d'arborisation et de végétalisation par le prélèvement du montant correspondant au coût effectif desdits éléments jusqu'à concurrence de CHF 37'695.- (soit CHF 35'000.- + TVA) dans le fonds de réserve "Développement durable" (compte 9281.05) via le compte 823.3329.00 « Autres amortissements du patrimoine administratif ».

La charge d'amortissement annuelle sera prioritairement débitée du compte 823.3329.00 les premières années. Par la suite, les amortissements relatifs à l'eau seront comptabilisés au débit du compte 810.3329.00 « Amortissements du service des eaux » et le reste sera amorti et comptabilisé dans le compte 230.3311.00 « Amortissements du patrimoine adm. - Génie civil ».

FRAIS D'EXPLOITATION

Cet investissement ne générera pas de frais de fonctionnement additionnels.

CONCLUSION

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL

- Vu - le préavis municipal n° 30 relatif à la demande de crédit d'investissement pour le bouclage du réseau d'eau potable à la Rue de l'Etraz et pour l'approbation du projet routier communal du giratoire de la Ballastière ;
- ouï - le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- ouï - le rapport de la commission des finances ;
- considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
- décide
- I. - d'accorder un crédit de CHF 802'365.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux pour le bouclage du réseau d'eau potable ;
- II. - d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 766'181.- ;
- III. - d'autoriser la Municipalité à amortir les coûts d'arborisation et de végétalisation par le prélèvement du montant correspondant au coût effectifs desdits éléments jusqu'à concurrence de CHF 37'695.- par un prélèvement du fonds de réserve « Développement durable » via la rubrique 823 du compte de fonctionnement ;
- IV. - de faire siennes les déterminations de la Municipalité relatives à l'opposition maintenue qui concernent le projet routier ;
- V. - d'adopter, sous réserve de l'approbation par le Département compétent, le projet routier de giratoire communal de la Ballastière soumis à l'enquête publique du 26 avril au 27 mai 2022 ;
- VI. - d'autoriser la Municipalité à réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à l'avancement de ce dossier, notamment en vue de l'approbation pour le canton.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :



C. Girod



Le Secrétaire :



J. Niklaus

ANNEXE I - Préavis n°30 OPPOSITION DE M. CHUFFART

L'opposition a été adressée de manière privée, par M. Chuffart, Rue du Jura, datée du x mai 2022 ;

Elle a la teneur suivante :

Par le présent courrier, je fais opposition au projet susmentionné au motif que la réalisation de ce giratoire va créer une augmentation indéniable des risques pour l'intégrité physique des cyclistes empruntant la Rue de L'Etraz.

UN risque sérieux pour les cyclistes existe, déjà, actuellement sur toute la Rue de L'Etraz, un secteur d'un itinéraire suisse mobile, en raison de l'absence totale d'aménagement spécifique aux cyclistes. En raison de la nature des lieux, les cyclistes sont régulièrement doublés par des voitures, voire des camions, sans trop de considération pour le respect des distances légales à appliquer lors de ces dépassements.

Une fois le dépassement effectué, tous les véhicules peuvent continuer librement leur route en direction de Nyon.

Avec la réalisation de ce giratoire, les véhicules sur la Rue de L'Etraz devront obligatoirement accorder la priorité aux usagers se trouvant sur celui-ci, avec de forte chance de devoir planter sur les freins pour ce faire.

Pour les cyclistes une telle situation représente un sérieux risque de collision avec un véhicule les précédants.

A ce sujet, je me réfère à ce qui se passe, fréquemment, dans l'autre sens, avant le pont Farbel. Combien de fois me suis-je fais dépasser dans la descente précédant ce pont, au niveau du signal interdiction de croiser sur le pont Farbel, pour me retrouver confronter à un freinage intempestif du véhicule venant de me dépasser, dont le conducteur réalise, au dernier moment, qu'il doit accorder la priorité au véhicule arrivant en sens inverse.

Avec la réalisation de ce giratoire tel que prévu, des freinages intempestifs de conducteurs peu respectueux des autres usagers de la route seront monnaie courante, avec tous les risques que cela engendrera pour les cyclistes.

En conséquence, je trouve irresponsable de la part des autorités compétentes, de mettre en danger l'intégrité physique des cyclistes en permettant la réalisation d'un tel giratoire, sans prendre des mesures spécifiques pour les cyclistes. Une telle attitude est d'autant plus incompréhensible que cette réalisation se fera sur un secteur d'un itinéraire mobile suisse et que les autorités tant fédérales que cantonales débloquent des ressources financières importantes pour développer et favoriser les déplacements en vélos.

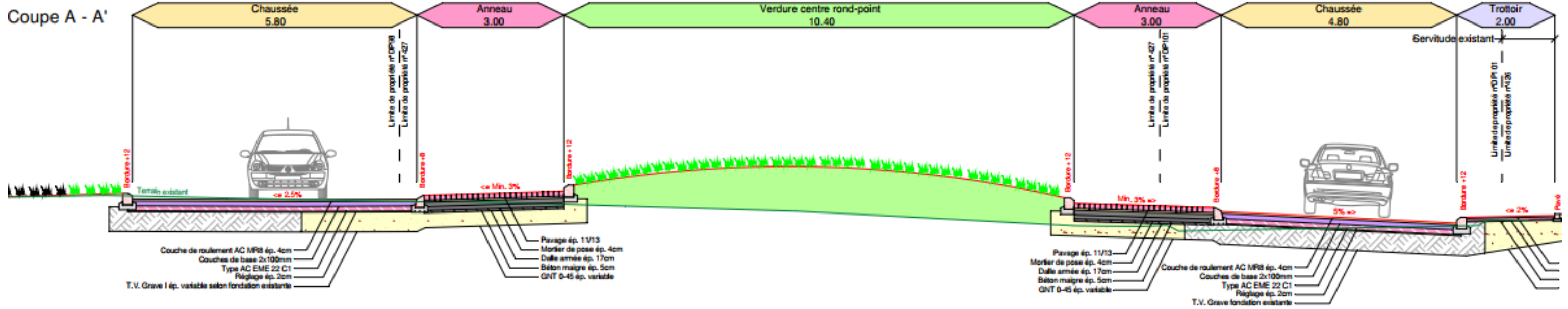
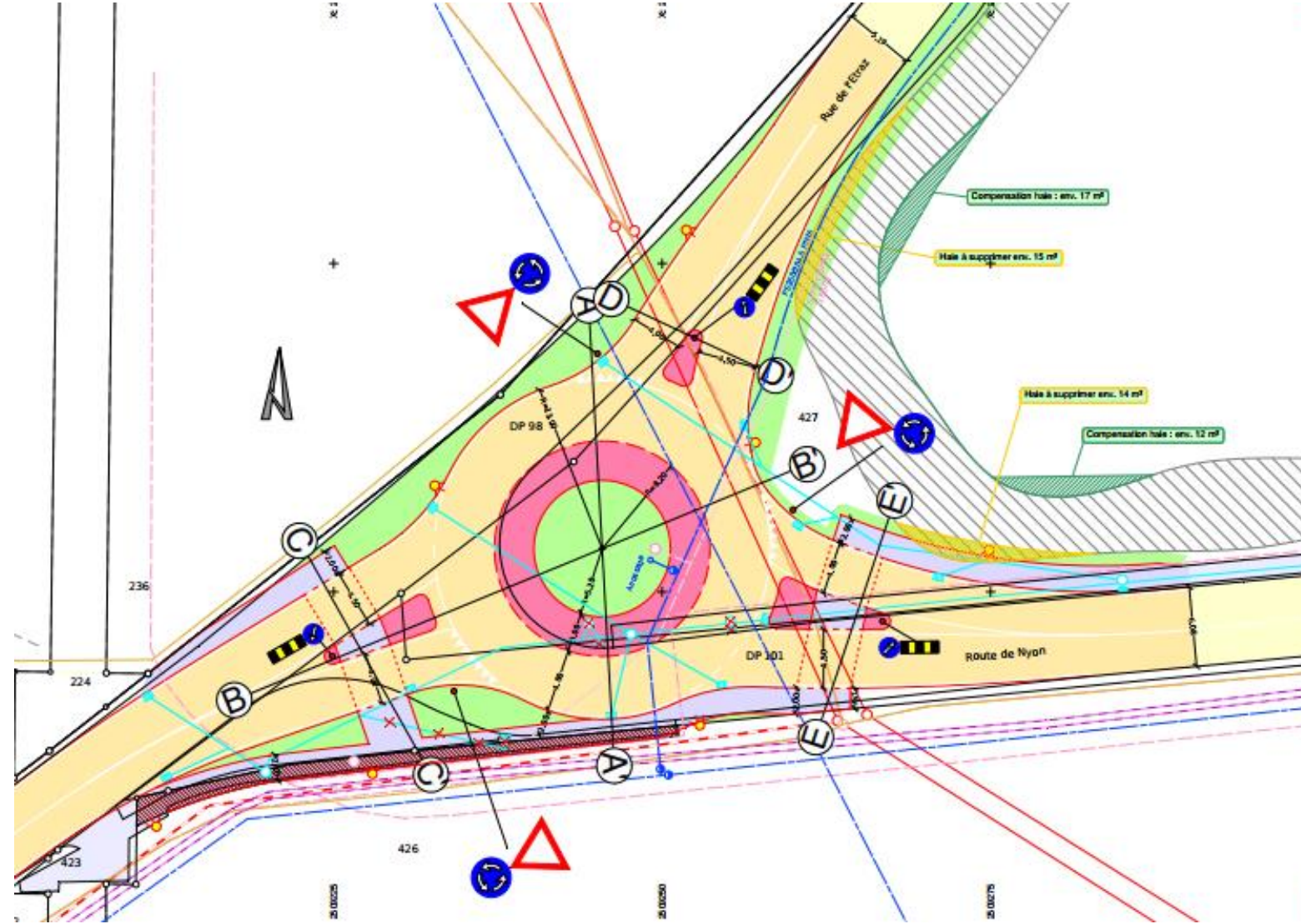
Pour sécuriser ce giratoires pour les cyclistes, la solution consisterait à les isoler du flux principal par un segment de piste cyclables, comme cela est le cas à Prangins, sur la Route de L'Etraz au niveau de l'intersection avec la Rue de la Gare.

Pour conclure, je souhaiterais rappeler que nos autorités tant communales et que régionales se sont engagées, et nous l'ont garanti, à plusieurs reprises, par le passé, pour la réalisation d'un itinéraire cycliste sécurisé entre Gland et Nyon, particulièrement au niveau du pont Farbel, d'ici à 2023, donc l'année prochaine.

Comme d'habitude, les engagements et les promesses de nos élu.e.s n'ont pas plus de valeur que la valeur des mots utilisés.

Je vous prie, Madame, Monsieur de recevoir mes meilleures salutations.

ANNEXE II - Préavis n° 30
SITUATION ET COUPE-TYPE



Préavis n° :	30/2022	Montant :	CHF (TTC)	802'365.00
TVA récupérable CHF :	36'184.00		CHF (HT)	766'181.00

Préavis municipal n° 30 relatif à la demande de crédit d'investissement pour le bouclage du réseau d'eau potable à la rue de l'Etraz et pour l'approbation du projet routier communal du giratoire de la Ballastière.

Estimation des revenus et charges de fonctionnement annuelles				CHF
- Charges financières : 2.0% par an :				15'324.00
- Amortissement gros œuvre (structure et honoraires ingénieur civil) : linéaire sur 30 ans selon préavis :				22'668.00
- Amortissement installations et autres : linéaire sur 10 ans selon préavis :				8'615.00
Total annuel des charges				46'607.00
Situation financière				CHF
Plafond en matière d'endettement et de risques pour cautionnements				175'000'000.00
Valeur des cautionnements à risque à ce jour (valeur nominale pour mémoire : CHF 7'169'748.-)				0.00
Quote-part à l'endettement d'ententes inter-communales				103'261.65
Endettement à ce jour	31.12.2020	31.12.2021	15.08.2022	
Endettement au bilan				
Engagements courants	2'100'274.84	7'643'354.40	547'585.29	
Passifs transitoires	6'225'016.36	4'375'313.40	2'994'866.33	
Emprunts à court et long terme	54'535'000.00	75'475'000.00	81'445'000.00	
Total endettement au bilan	62'860'291.20	87'493'667.80	84'987'451.62	
Engagements hors bilan				
Préavis en cours acceptés par le Conseil communal (hors investissements du patrimoine financier et part du patrimoine administratif financé par des taxes affectées)			88'805'307.74	
Travaux facturés et payés à ce jour			-46'228'222.63	
Total engagements hors bilan			42'577'085.11	
Total endettement brut				127'564'536.73
Déduction des actifs du patrimoine financier et de la part du patrimoine administratif financé par des taxes affectées				
Disponibilités de la bourse à ce jour				1'229'938.08
Débiteurs et comptes courants à ce jour				21'304'881.92
Placements du patrimoine financier à ce jour				24'286'918.86
Actifs transitoires à ce jour				694'937.55
Part du patrimoine administratif financé par des taxes affectées à ce jour				7'917'990.73
Solde disponible à ce jour				102'766'868.76
Autres préavis relatifs à une demande de crédit d'investissement en cours				
Préavis municipal n° 22 relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2022			267'250.00	
Préavis municipal n° 25 relatif à une demande de participation financière au projet « Vieillir chez soi »			115'000.00	
Préavis municipal n°27 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la requalification de la rue de la Gare et le remplacement de la conduite d'eau sous pression			2'380'170.00	
Préavis municipal n° 28 relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'étude de la requalification du chemin de la Vy-Creuse et de la rue du Perron			285'000.00	
Préavis municipal n°29 relatif à un crédit d'investissement pour la réalisation d'un ouvrage sur la Ville de Gland			50'000.00	
Total des autres préavis relatifs à une demande de crédit d'investissement en cours			3'097'420.00	
				98'867'083.76